

Séance de la soirée du 3 novembre 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente.**  
**JEAN HÉBERT, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU  
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LACHENAIE  
(SECTION SUD-OUEST DU SECTEUR NORD)**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 3 novembre 2020 à 19 h

Par visioconférence

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 3 NOVEMBRE 2020

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
---------------------------	---

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. RENÉ CYR (DM1).....	5
------------------------	---

#### MRC DE L'ASSOMPTION

Mme NADINE GOSSELIN (DM4).....	15
--------------------------------	----

M. DAVID MODLIN.....	24
----------------------	----

M. ALEXANDRE RICHARD (DM5).....	27
---------------------------------	----

#### FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS

M. NICOLAS CHEVALIER (DM6).....	32
---------------------------------	----

M. NORMAND L. BEAUDET.....	39
----------------------------	----

Mme BRIGITTE PLOUFFE.....	44
---------------------------	----

<b>MOT DE LA FIN</b> .....	51
----------------------------	----

### FIN DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, section sud-ouest du secteur nord.

Mon nom est Marie-Hélène Gauthier, et j'ai été désignée pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette. À ce titre, je coordonne les travaux de la commission et préside les séances publiques, en collaboration avec mon collègue, le commissaire Jean Hébert.

Considérant les récents changements relatifs à la situation entourant la COVID-19 et les mesures applicables, la commission a pris la décision de tenir cette deuxième partie en numérique uniquement. Les participants pourront présenter leur mémoire par vidéo -- visioconférence ou par téléphone. Je voudrais d'ailleurs remercier à l'avance tous les participants pour votre patience lors de la première partie, et pour celle de ce soir. Certains d'entre vous nous ont fait part de leurs difficultés lors de votre participation en mode numérique. Nous vous remercions pour vos observations et vos commentaires. Sachez que l'organisation est très soucieuse d'améliorer ses pratiques numériques afin de mieux vous servir, et que vos commentaires puissent être pris en considération dans un processus d'amélioration continue. En effet, il arrive que nous éprouvions certaines difficultés, et c'est pourquoi nous sollicitons votre compréhension. Je vous encourage aussi à compléter le formulaire d'évaluation de nos services disponible sur notre site web.

Le nombre de mémoires reçus nous a amenés à ne planifier qu'une seule séance publique, qui ne tiendra en direct -- qui se tiendra en direct sur le site web du BAPE et sur sa page Facebook. Elle sera disponible en différé par la suite. Au cours de la deuxième partie, nous échangerons avec les participants qui ont décidé de présenter un mémoire pour clarifier certaines idées de l'opinion présentée.

La commission est assistée dans son travail par une équipe d'analystes, composée de mesdames Karine Jean et Marie-Pier Denis, nous sommes également accompagnés par madame Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission, par madame Sophie-Anne Tremblay, conseillère en communication, et par monsieur Éric Côté, qui est agent de secrétariat. Nous sommes également appuyés par une équipe technique qui nous permet de webdiffuser nos séances, composée par monsieur Pierre Dufour et Raphaël Sioui. Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Véronique Sangin, sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine, dans le site web du BAPE.

Nous avons tenu, en mode numérique, les 28 et 29 septembre derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet par la présentation et le dépôt d'un mémoire ou d'une présentation verbale. De plus, je souhaite offrir la possibilité à toute personne intéressée à soumettre une opinion verbale ou à demander une rectification ce soir, au cours de la séance, à s'inscrire par téléphone au 1-800-463-4732, poste 6. Alors, je répète 1-800-463-4732, poste 6; ou en complétant le formulaire sur le site web du BAPE.

Le déroulement de la séance sera le suivant. Nous avons construit l'horaire en fonction des personnes qui ont fait connaître, avant le 13 octobre dernier, leur intention de présenter leur mémoire devant la commission, et qui l'ont fait parvenir avant le 27 octobre dernier. Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser leur point de vue, opinions verbales, s'il y a lieu, et une pause est également prévue, là, si nous prenons un certain temps.

Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toujours invités à suivre les séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Cinq présentations sont prévues à l'horaire. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site web du BAPE.

Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

Nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur de projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Une rectification en l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée, et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion. Vous comprendrez que nous voulons éviter le débat. Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Les rectifications par écrit seront acceptées par la commission jusqu'au 10 novembre, soit une semaine après la fin de la deuxième partie.

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues

seront déposées dans le site web du BAPE. La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernée -- concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 27 janvier 2021. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

Parallèlement à cette partie publique, le ministre de -- le ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et d'obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, tels que votre lieu de résidence, votre âge. Vous n'y inscrivez pas votre nom, donc c'est anonyme. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Tel que je l'ai mentionné tout à l'heure, je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire disponible sur notre site web.

Mentionnons que le BAPE a créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par les commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE, et aussi, à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble. Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Pour obtenir de l'information sur le mandat et son déroulement, vous pouvez écrire à la commission en tout temps à l'adresse suivante : [let-lachenaie@bape.gouv.qc.ca](mailto:let-lachenaie@bape.gouv.qc.ca).

J'invite maintenant notre premier participant, monsieur René Cyr, à faire sa présentation.

---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
M. RENÉ CYR

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Cyr.

**M. RENÉ CYR :**

Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir. La parole est à vous.

**M. RENÉ CYR :**

Merci. Bonsoir.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 1 : « [...] je m'appelle René Cyr [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] et ce à la séance du soir [...] »**

**LA PRÉSIDENTE :**

En conclusion, monsieur Cyr? En conclusion, monsieur Cyr? Il...

**M. RENÉ CYR :**

Mais je n'ai pas terminé.

**LA PRÉSIDENTE :**

... vous êtes... vous (inaudible) votre temps, là, donc en conclusion?

**M. RENÉ CYR :**

Vous voulez que je passe...? Bien, j'ai... il me reste une feuille à lire.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Vous avez dépassé votre temps, je vais vous le permettre, là, rapidement. Alors, allez-y.

**M. RENÉ CYR :**

O.K.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 5 : « Il n'en reste pas moins [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] vous souhaite une bonne soirée. »**

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Cyr...

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

... pour votre présentation, et je ne sais pas si vous avez entendu le discours d'ouverture parce que vous étiez en ligne, mais je vous remerciais -- et « vous », tous ceux qui ont participé à la première partie de l'audience -- de votre patience et de votre collaboration. Comme vous l'avez mentionné, en mode numérique, il y a des défis de part et d'autre, autant pour vous que pour nous, mais nous avons beaucoup apprécié vos commentaires qui ont été écrits dans votre mémoire, nous allons en tenir compte parce que nous sommes dans un processus d'amélioration continue. Donc, on vous remercie, là, de nous en avoir fait part et de nous avoir attiré l'attention sur certaines des réalités que vous avez vécues de votre côté. Alors, je voulais vous remercier, monsieur Cyr, à cet effet-là.

Monsieur Cyr, je crois que vous êtes également membre du comité citoyen de la Presqu'île?

**M. RENÉ CYR :**

Oui, effectivement, je suis représentant du Comité des citoyens de la Presqu'île de Lanaudière sur le comité du... de vigilance du LET de Lachenaie depuis 2010.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et est-ce qu'on peut vous poser quelques petites questions par rapport au comité et de son rôle? Il y a... on a reçu un...

**M. RENÉ CYR :**

Oui, il n'y a pas...

**LA PRÉSIDENTE :**

... mémoire -- oui, c'est ça, on a reçu un mémoire de votre collègue, puis on avait quelques

questions. Est-ce que vous avez... est-ce que ça vous convient, si on vous pose quelques questions aussi par rapport à ça?

**M. RENÉ CYR :**

Écoutez, si je peux vous les répondre, parce que le mémoire, c'est monsieur Valiquette qui l'a...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. RENÉ CYR :**

... en partie rédigé au nom du CCPL, donc si je peux vous répondre, ça va me faire plaisir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon bien, je vous remercie, monsieur Cyr. Alors, je vais commencer par une première question, puis ensuite, je passerai la parole à mon collègue. Il y a eu un épisode où est-ce que des nez électroniques ont été installés dans votre quartier, et ce qu'on a compris, c'est que ça a été un échec, finalement, on n'a pas réussi à avoir des données satisfaisantes, je crois. Est-ce que vous pouvez nous parler un petit peu plus de cet épisode-là puis de ces essais-là avec les nez électroniques?

**M. RENÉ CYR :**

Oui, effectivement, je peux vous parler un petit peu de cette technologie-là. Les nez électroniques, ça avait été conçu pour remplacer, si on veut, le nez humain, faire l'analyse des données. Ils avaient installé quelques stations sur le site de BFI pour faire des essais. Malheureusement, c'est une technologie qui n'est pas au point. D'ailleurs, nous, à la station d'épuration des eaux usées à Rivière-des-Prairies, on en avait un qui était installé nous aussi, et pour la même raison, ce projet-là a été abandonné. Donc, pour ce qui est de l'analyse en continu des odeurs, bien ça n'a pas fonctionné. Ça fait que ce que le... CEC a décidé, c'est d'avoir des jeunes qui patrouillent le quartier à certaines périodes de l'année et certaines heures de la journée, pour pallier en partie à ça, mais c'est sûr que ça ne remplace pas l'analyse en continu des odeurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci.

Monsieur Hébert?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Bonsoir, monsieur Cyr. Vous siégez sur le comité de vigilance depuis de nombreuses années, vous semblez avoir des réserves sur son fonctionnement. Est-ce que vous avez des suggestions à nous... à proposer pour que le comité de vigilance puisse être amélioré dans son fonctionnement, le contenu, le déroulement des séances, et caetera?

**M. RENÉ CYR :**

Bien moi, ce que j'aimerais beaucoup au sein du comité de vigilance, c'est que ça serait vraiment intéressant d'avoir la présence d'une personne du ministère de l'Environnement, étant donné que lorsqu'on a des questions à adresser, le temps d'adresser les questions, d'avoir un retour, d'avoir leur réponse, ça prend une éternité, ce qui fait en sorte que ça n'aide pas beaucoup à bien se dérouler. Je me souviens des premières années, il y avait une personne du ministère de l'Environnement sur le comité de vigilance, puis il semblerait qu'avant moi aussi, il y avait déjà même eu des personnes de la Santé publique.

Aussi, pour ce qui du comité de vigilance puis de... la façon, c'est surtout sa composition. Moi, je suis représentant du Comité des citoyens de la Presqu'île, mais, de facto, ils me mettent représentant des citoyens de Repentigny. Ça aurait été vraiment, vraiment plaisant qu'il y ait un autre citoyen du quartier qui puisse être sur le comité pour corroborer, amener d'autres choses, d'avoir d'autres contacts avec des citoyens du coin aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oups! Monsieur Cyr, êtes-vous avec nous? Je ne suis pas sûre si on vous a perdu? Monsieur Cyr, êtes-vous avec nous? On est en train de vous rappeler, monsieur Cyr, je vais attendre un petit 30 secondes, là.

Les problèmes techniques, c'est des choses qui arrivent, on va juste attendre. Le mode numérique nous donne certains défis. Il y en a pour une minute et demie? O.K. Alors, est-ce qu'on revient à monsieur Cyr puis on passe...? Bien, c'est dur de passer à un autre. Alors... oui? Donc, on va attendre monsieur Cyr. Ça va nous faire plaisir, surtout avec le contenu qu'il nous a présenté.

Je suis en train de correspondre avec la technique, là, voir quelles sont nos options.

Monsieur Cyr, est-ce que vous êtes avec nous?

**M. RENÉ CYR :**

Oui. Bien, j'espère!

**LA PRÉSIDENTE :**

Oh! Vous êtes revenu. Oui. Ah! Je suis contente que... bien, je n'ai plus de sueurs, là, ça va. Je suis contente que vous soyez de retour avec nous, on vous a perdu lorsque vous nous entreteniez... le moment de notre perte, c'était... vous parliez que, pour la représentation au comité vigilance, vous auriez aimé qu'un citoyen de la ville de Terrebonne soit également présent. Et puis c'est ça. C'est là qu'on s'était rendu avec vous.

**M. RENÉ CYR :**

O.K. Oui, ce que je vous disais, ce n'est pas un citoyen de la ville de Terrebonne, mais c'est un citoyen de la ville de Repentigny...

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah! Repentigny, oui, tout à fait, excusez-moi. Oui?

**M. RENÉ CYR :**

... et que... oui, et puis même, ça serait préférable un autre citoyen, quasiment, de mon quartier pour que lui aussi puisse amener ses réalités. Des fois, dans d'autres secteurs, ils vivent peut-être des petits problèmes différents dans le quartier. Puis il y avait aussi le fait que ça serait le fun aussi, bon, il y a différents autres organismes qui sont sur le comité, mais c'est des... ils sont relativement souvent, souvent, souvent absents, ça aurait été plaisant de pouvoir... voire, les remplacer. Ce n'est pas que je n'ai pas essayé par le passé, mais bon, la démocratie... on a voté, ça n'a pas passé. Mais c'est sûr et certain que d'avoir une autre personne du quartier, avoir une personne du ministère, avoir une -- du ministère de l'Environnement, je veux dire -- avoir peut-être une personne de la Santé publique à l'occasion, je pense que ça aiderait encore plus au fonctionnement du comité de vigilance. Parce que le comité de vigilance, quand même, de la façon qu'il se passe présentement, c'est quand même le promoteur qui est comme le gérant de ce comité de vigilance là, ça fait que c'est un petit peu quand même spécial, un peu, comme fonctionnement.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. RENÉ CYR :**

Ça fait que c'est ça que j'avais à vous dire par rapport au fonctionnement du comité de vigilance.

**LA PRÉSIDENTE :**

Si je...

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'ai juste une question, là, vous avez mentionné que vous l'avez adressé, il y a eu un vote, donc c'était pour rajouter des personnes ou c'était pour combler des postes? Parce que je pense qu'il y a certains postes qui sont automatiques, là, qui doivent être occupés au sein de ce comité-là, donc est-ce que c'était pour combler des postes ou pour répondre à des postes qui sont -- qui devraient être là?

**M. RENÉ CYR :**

Bien, c'est les deux. Donc, c'était d'avoir un nouveau poste pour un citoyen de la ville de Repentigny, en plus de moi, qui est représentant du Comité des citoyens de la Presqu'île de Lanaudière, puis c'était pour combler un... il y avait un autre groupe qui était là, qui était régulièrement absent, puis encore est régulièrement absent des séances. Donc, dans le temps, j'avais demandé aussi d'avoir un autre organisme qui soit plus représentatif puis plus impliqué au niveau de... des problématiques qu'on vit puis de tout ce qui a trait aux enfouissements de déchets.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Merci.

Monsieur Hébert, est-ce que vous avez des questions?

**LE COMMISSAIRE :**

Non, c'est bon. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non?

Maintenant, monsieur Cyr, quel est votre rôle au sein du comité des odeurs? On est... on aimerait en apprendre un petit peu plus sur ce comité-là.

**M. RENÉ CYR :**

O.K. Bien, le comité des odeurs, c'est un comité qui est formé de... de citoyens des quartiers environnants, il y a des gens du... de Lachenaie, je pense qu'il y a une personne de Charlemagne, puis on est sept personnes un petit peu répandues dans le quartier de la Presqu'île. Le rôle qu'on a, c'est que lorsqu'on perçoit une odeur, c'est de le rapporter... on a un site Internet où on rapporte l'odeur ou on rapporte -- c'est un site qui est géré par WSP -- on rapporte l'odeur, comment on la quantifie, quel type d'odeur que c'est, l'intensité. Donc, c'est un petit peu le rôle qu'on a comme citoyens.

Donc moi, je fais partie de ce comité-là à titre de citoyen, et non à titre de représentant du comité de CCPL, c'est vraiment un rôle citoyen. Puis comme je vous dis, on est, dans le quartier de la Presqu'île, je pense qu'on est six ou sept, là, personnes qui lèvent... qui, en principe, rapportent des observations. Mais même là, t'sais, dans ce comité-là, il y a des personnes qui... je pense qu'ils ont lâché prise un peu, mais bon, ça, c'est... ça, je ne peux pas rien dire pour ça, ce n'est pas moi qui gère ce comité d'odeurs là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et est-ce que ce comité d'odeurs se rapporte au comité de vigilance ou se rapporte directement à CEC?

**M. RENÉ CYR :**

On se rapporte directement à CEC, mais il arrive des fois, à l'occasion, que s'il y a des choses qu'ils ont discutées au comité -- qui a été discuté au comité de vigilance, et que moi, je crois susceptibles que ça peut intéresser d'autres membres du comité de vigilance, alors je vais le rapporter au comité de vigilance. Souvent, je vais le mettre... je vais demander à ce qu'on mette un point en varia pour rapporter ce qui peut avoir été discuté au comité des odeurs, mais le comité des odeurs, c'est WSP qui gère ce comité-là, puis ça se rapporte directement à CEC.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'on prend un moment encore pour d'autres questions?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui oui, on a d'autres questions à poser à monsieur Cyr.

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Cyr, vous soulevez une préoccupation concernant la santé des citoyens. Est-ce que, à votre connaissance, il y a eu des problèmes de santé en lien avec la présence du LET, là, chez vos concitoyens, là, du quartier de la Presqu'île, par exemple?

**M. RENÉ CYR :**

Écoutez, c'est dur à dire parce que les problèmes que les gens peuvent avoir souvent, c'est les problèmes quand même qu'on retrouve tout partout dans la société. C'est sûr et certain qu'il n'y a rien qui prouve... il n'y a pas d'étude vraiment -- en tout cas, moi, je n'en ai pas vu, là -- qui prouve que le fait de sentir des biogaz régulièrement, si ça peut causer des problèmes, quoique madame Lavoie, dans sa présentation, le soulève. C'est sûr qu'il y a beaucoup de gens qui m'ont fait part de ça, des fois, bon, mal dormir, des problèmes... ils sont irritables, bon, il y a beaucoup de problèmes allergiques, mais on est aussi dans un milieu rural, donc voyez-vous? Parce que souvent, il y a peut-être d'autres choses dans le milieu qui peut peut-être influencer.

Vous savez, on ne sait jamais -- moi, j'ai un enfant qui est décédé puis on m'a dit que c'était à cause... probablement que c'est un facteur environnemental qui a fait une mutation génétique, mais le prouver, comment? C'est toujours ça qui est difficile à faire, à prouver. C'est souvent un peu comme des maladies industrielles, c'est que c'est très très dur à prouver : est-ce que c'est vraiment que tu l'as eu là ou ça vient d'une autre chose que tu as faite? T'sais, on a déjà eu des épisodes, je me souviens des premières années que j'habitais ici, des madames du coin, il y en a plein qui ont fait des fausses couches. C'est-tu dû à l'environnement ou c'est-tu dû, juste, c'est arrivé comme ça? T'sais, c'est difficile à dire. C'est difficile à dire.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, je vous remercie, monsieur Cyr, de vos observations. J'aurais une dernière question pour vous. C'est par rapport, bon, vous nous faites part, là, de la gestion des plaintes, autant par le ministère que par CEC, que par les villes. Concernant CEC, est-ce que vous auriez une piste de recommandation à nous suggérer? Une piste d'amélioration, pardon, à nous recommander?

**M. RENÉ CYR :**

Oui, bien le problème, souvent, qu'il y a eu, c'est qu'il y a eu un... une démobilisation des gens dans le secteur pour faire des plaintes, puis ça, j'en parle... d'ailleurs, je l'ai mentionné, puis je l'ai mentionné déjà dans des comptes rendus. Ça serait aussi peut-être de faire savoir aux gens où appeler, où s'informer, quoi faire pour faire des plaintes. Puis il y a aussi le fait qu'il y a beaucoup de nouveaux -- depuis un an, peut-être, deux ans -- on a beaucoup de nouveaux citoyens dans... qui habitent le quartier, qui sentent ces odeurs-là, mais ils ne savent pas c'est quoi. Il y en a qui ne le savent même pas qu'il y a un lieu d'enfouissement technique à environ un kilomètre à vol d'oiseau de leur demeure.

Donc, c'est sûr qu'il y aurait beaucoup d'informations qui devraient se faire, d'informations qui devraient être acheminées aux gens du quartier, pour qu'ils puissent vraiment avoir un numéro de téléphone puis... ou bien non, un courriel où qu'ils pourraient envoyer leurs plaintes ou leurs questions à CEC, toujours dans le but d'améliorer leur temps de réaction. Quoique si vous avez lu les rapports du ministère de l'Environnement concernant les plaintes qu'on fait, souvent, étant donné qu'ils ne peuvent pas se déplacer tout de suite puis qu'ils y vont -- ou ils n'y vont pas, ou bien c'est deux ou trois jours après, bien il est trop tard, l'odeur est passée, c'est fait puis c'est fini. C'est vraiment un moment présent qu'on vit, à ce moment-là, il peut durer une heure, il peut durer quatre heures, il peut durer 15 minutes. Donc, ce n'est pas toujours évident. Mais c'est sûr et certain que si CEC s'affichait énormément puis donnait de l'information aux citoyens, aux citoyens du quartier -- pas juste moi, mais eux aussi -- peut-être que ça aiderait, peut-être que ça aiderait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, merci beaucoup, monsieur Cyr, pour votre participation, merci beaucoup. Alors, je...

**M. RENÉ CYR :**

Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, à vous aussi.

Alors, j'inviterais maintenant madame Nadine Gosselin, de la MRC de L'Assomption.

---

Mme NADINE GOSSELIN

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame Gosselin, merci pour votre patience.

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Il n'y a pas de problème, merci beaucoup. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui...

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... et on vous voit aussi.

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Oui? Parfait. Bien, merci de nous permettre de nous exprimer, là, sur le projet à cet effet-là. En fait, je vais vous faire une brève présentation de la MRC pour commencer.

La MRC, donc, est composée de cinq municipalités : Charlemagne, L'Assomption, L'Épiphanie, Repentigny, et également la paroisse de Saint-Sulpice. Son territoire s'étend sur 265 kilomètres carrés, est à vocation agricole à 73 % de son territoire, puis elle détient également de... des pôles importants, là, au niveau des pôles urbains. Sa population s'élève à plus de 127 000 habitants. La MRC a la délégation de compétences donc depuis 2001, sur l'ensemble de son territoire, donc elle est en charge de tous les contrats de collecte, de gestion, là, de la matière résiduelle, pour l'ensemble de ses cinq municipalités.

Également, au niveau des deux municipalités limitrophes de son territoire, c'est Charlemagne et Repentigny qui sont limitrophes, donc au lieu d'enfouissement. Particulièrement, il faut cibler le secteur de la Presqu'île -- on vient d'entendre monsieur Cyr à ce niveau-là -- mais effectivement, le secteur de la

Presqu'île, c'est le milieu, le secteur le plus impacté, là, par l'exploitation du secteur nord.

La MRC est consciente que ce projet d'agrandissement répond à des besoins, là, bien présents au niveau pour les municipalités, pour également les industries, commerces, institutions, puis qu'il s'agit d'une réalité avec laquelle les municipalités vont devoir composer encore pendant plusieurs années.

La MRC est aussi consciente quand même des améliorations qui ont été apportées par le Complexe Enviro Connexions au cours des années, au niveau des... pour faire -- pour limiter, finalement, les impacts sur le plan environnemental et également social, puis l'amélioration également continue et qui se fait avec les communications, donc avec le milieu. Dans le cadre de cette démarche, la MRC souhaite quand même mettre en lumière certaines inquiétudes qu'elle a par rapport au projet, puis proposer également des recommandations afin donc d'améliorer le projet puis tous les impacts, là, qui en découlent.

Il y a quatre grands éléments qu'on -- que je vais aborder ce soir. Donc, au niveau de la capacité du lieu d'enfouissement, donc la durée projetée des autorisations. La qualité de l'air également, principalement cet enjeu-là parce que c'est l'enjeu qui ressort, qui nous apparaît le plus important, donc la qualité de l'air, les odeurs et, qui en découle, au niveau également de l'impact sur la qualité de vie. L'efficacité au niveau du comité de vigilance, on va apporter également quelques recommandations, en lien un petit peu également avec les recommandations de monsieur Cyr. Également, la responsabilité collective par rapport aux résidus ultimes.

Au niveau de la capacité du LET, l'autorisation délivrée par le ministère était assujettie, on le sait, à un volume maximal donc permis tout le long de l'autorisation, mais également à un tonnage annuel que CEC doit vraiment -- est limité, là, par rapport annuellement, là, par rapport à ce tonnage-là. CEC justifie, donc dans l'étude d'impact qui a été soumise, les quantités demandées au niveau notamment de la projection démographique, projection d'enfouissement en lien au plan métropolitain de la CMM, aussi, au niveau de la performance des municipalités, et également en lien à l'augmentation parfois des risques associés aux événements climatiques, comme on a vu en 2017, 2019, qui engendrent effectivement des... l'ajout de matières à traiter.

La MRC juge quand même important de considérer d'autres éléments, qui n'ont pas été considérés jusqu'à présent dans l'étude d'impact. Je peux... je pense à la réforme... à certains éléments de la réforme du gouvernement au niveau de la collecte sélective. Effectivement, toute la réglementation entourant la recyclabilité des contenants, des emballages, des imprimés, mais également la responsabilité élargie des producteurs, là, qui vont aller de l'avant par rapport à ça. Il y a également la Stratégie québécoise de valorisation également des matières organiques, qui a été publiée en juillet dernier, qui amène quand même des encadrements qui vont engendrer une réduction à moyen et long termes, là, de la... des résidus ultimes. On peut penser à l'augmentation donc des redevances à l'enfouissement, qui vont passer, au cours des prochaines années, de 23 \$ à 30 \$, puis également la

gestion des matières organiques sur l'ensemble du territoire, donc concernant l'ensemble des municipalités, mais également au niveau des ICI d'ici 2025. Donc, c'est quand même des cibles importantes à atteindre.

Il apparaît aussi important de bien établir les seuils de volumétrie autorisés, afin de ne pas dépasser donc la durée de l'autorisation. Je le sais qu'en 2019, il y a eu une prolongation de deux ans du décret, là, qui avait été émis en 2014, donc effectivement, puis c'est rattaché à une étude d'impact qui date quand même de plusieurs années, donc on se questionne par rapport à ça au niveau lorsqu'on... lorsque le gouvernement émet des limites, tout ça, que ça soit rattaché quand même à un contexte réel, là, des... une situation beaucoup plus réelle. Donc, la MRC souhaite que soient considérées donc l'ensemble des variables dans l'établissement du volume, afin qu'il soit le plus représentatif de la réalité.

Au niveau de la question de la qualité de l'air, des odeurs puis qui découlent au niveau de la qualité de vie, la MRC et ses municipalités sont conscientes des importants efforts, quand même, qui ont été déployés au courant des années par l'entreprise. La MRC, donc, salue les diverses méthodes, comme le contrôle des lots odorants, l'utilisation d'agents neutralisants, qui favorisent quand même la limitation de la dispersion des odeurs. Également, il y a eu diverses technologies qui ont été mises en place, on peut penser à la... voyons! à l'usine de production de biométhane, puis également les meilleures gestions au niveau des opérations en lien avec les conditions climatiques également qui ont été mises en place.

Je dois également soulever, au niveau des suivis des plaintes puis le processus d'observation d'odeurs, donc en plus du comité de vigilance qui est prévu en lien avec la Loi sur la qualité de l'environnement, il y a eu quand même la mise en place de deux comités; donc le comité de citoyens de suivi des odeurs, qui regroupe donc une dizaine de citoyens, particulièrement de la ville de Repentigny, mais également de Terrebonne et de Charlemagne, le comité également interne au niveau des suivis des odeurs formé d'étudiants, comme monsieur Cyr le mentionnait tout à l'heure. Effectivement, c'est deux comités quand même additionnels qui améliorent le suivi à ce niveau-là.

Donc, effectivement, l'étude d'impact nous a démontré une diminution des plaintes depuis 2008 à aujourd'hui. Par contre, je suis du même avis, un petit peu, que monsieur Cyr, effectivement il y a peut-être moins de plaintes, mais il y a quand même des problématiques d'odeurs, puis ça, c'est un fait indéniable, donc c'est sûr qu'il y a des fois, également les gens sont tannés de déposer les plaintes, tout ça, donc on doit prendre ces chiffres d'une façon... on doit prendre ces chiffres-là, mais on doit aussi dire que, effectivement, ce n'est pas dit non plus à cause de ces chiffres-là qu'il n'y a pas de problématiques d'odeurs dans le milieu. Au contraire, il y en a quand même, puis particulièrement au niveau du secteur de la Presqu'île. Bien, on voit d'ailleurs que 96 % des plaintes formulées proviennent de ce secteur-là, donc c'est d'autant plus important, là, d'intervenir dans ce milieu-là.

Puis également, l'impact, bien effectivement, ça a un impact au niveau de la dégradation significative de la qualité de vie, puis ça peut se ressentir également au niveau des... de la santé, autant psychologique que la santé physique. La MRC, donc, considère qu'il faudrait qu'il y ait des améliorations, premièrement au niveau du diagnostic fait, donc de l'établissement des liens de causalité lors de la gestion lors des plaintes. Également, poursuivre l'aménagement de solutions novatrices, afin donc d'améliorer cette problématique-là en lien aux odeurs. Il y a aussi la question d'incertitude qui est ressortie, là, de l'étude d'impact sur l'environnement, au niveau de la modélisation de la concentration de certains contaminants, dont principalement le H<sub>2</sub>S. Donc, il s'agit d'un gaz très odorant, nauséabond, donc effectivement, la MRC recommande d'aller avec l'installation, donc l'ajout de stations d'échantillonnage, tel que recommandé d'ailleurs par le ministère de la Santé et des Services sociaux, mais il y a également, moi, je siège présentement au comité de vigilance, puis ça arrive également que c'est rapporté, cette demande-là, de mettre, d'ajouter des stations d'échantillonnage a été rapportée, là, lors de certains comités. Donc, ça provient également des demandes de citoyens.

Au niveau de la variation de l'émission de biogaz dans l'atmosphère, de 2013 à 2018, effectivement, les quantités qui nous sont présentées ont diminué, donc en raison de l'efficacité des méthodes de captage, donc passant de 320 000 tonnes à 52 000 tonnes en 2018. Effectivement, lors de l'étude d'impact, moi aussi j'ai écouté, là, la personne qui disait que, lors des premières années, finalement, d'exploitation du projet, effectivement il va y avoir une augmentation au niveau du méthane, donc passant de 100 000 tonnes à 60 000 tonnes au courant, donc vers la fin de vie du projet, au courant des années 2030. Effectivement, bien, on constate qu'il y a une diminution de la qualité de l'air, puis également, bien on peut présumer qu'il va y avoir également des incidences sur les odeurs également du milieu, donc c'est... la MRC souhaite vraiment que CEC entreprenne des communications vraiment directes, là, avec les résidents limitrophes, afin d'améliorer cette problématique-là.

Bien que l'étude d'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine n'ait relevé aucun risque significatif sur la santé, en raison des teneurs de fond locales élevées au niveau des particules fines, la MRC recommande également qu'il y ait un suivi de ce paramètre-là dans la zone d'étude. La MRC souhaite aussi que CEC poursuive ses -- en fait, c'est un résumé des recommandations, là, par rapport à cet enjeu-là -- la MRC souhaite que CEC poursuive ses analyses et réflexions dans le but d'améliorer donc les liens de causalité concernant donc les plaintes d'odeurs, et également en améliorant le suivi et le système de suivi des plaintes en temps réel, donc auprès du ministère.

Demander également à ceux-ci d'évaluer la possibilité d'implanter des stations d'échantillonnage donc d'air dans les secteurs résidentiels les plus propices à recevoir les odeurs. La mise en place également des recommandations provenant des études d'évaluation des risques toxicologiques, mais également au niveau de l'étude sur la modélisation. Poursuivre les démarches de partenariat, donc entre l'entrepreneur et la Ville de Repentigny, il y a des démarches qui se sont amorcées depuis quelques mois, donc à ce niveau-là, donc la poursuite... nous demandons qu'il y ait une poursuite à ce niveau-là. Poursuivre l'investissement en recherche et développement, et également poursuivre

l'amélioration continue des communications avec le milieu.

Au niveau de l'efficacité du comité de vigilance, en fait, le comité de vigilance relève d'une exigence du ministère de l'Environnement, donc en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. L'objectif précis de ce comité-là est d'assurer donc la surveillance puis le suivi de l'exploitation du LET, dans le respect des exigences environnementales. Effectivement, parfois on -- moi, étant membre comité de vigilance -- on a eu de la difficulté parfois à avoir des réponses dans un délai acceptable provenant du ministère, donc je fais la même recommandation que monsieur Cyr, effectivement on demande qu'un représentant du ministère siège dorénavant au comité de vigilance. Maintenant, avec les visioconférences, c'est beaucoup plus facile également de le faire, puis c'est quatre rencontres annuelles, donc ce n'est pas énorme non plus. Puis effectivement, ça faciliterait les échanges, puis si jamais on a des questions importantes en lien aux conditions en lien, là, aux autorisations, bien effectivement, notre rôle, c'est d'avoir les réponses d'une façon assez rapide, donc ça faciliterait cette rapidité-là, puis également, l'échange entre les divers ministères aussi qui pourrait être facilitant. Donc, c'est notre première demande. Puis également, au niveau de l'information transmise au public, on a demandé également qu'il soit créé une plateforme web pour mettre en place finalement, pour diffuser les comptes rendus, mettre également -- d'une façon très vulgarisée -- mais les données, les activités, là, du comité de vigilance, pour être le plus transparent possible envers la collectivité.

Puis enfin, c'est au niveau de la responsabilité collective, là, quant aux résidus ultimes. On sait que tous a un rôle important à jouer face à cette question, chaque individu finalement, au niveau de leur consommation propre, de la diminution de la consommation, effectivement, a un rôle à jouer au niveau du prix de la matière, réduction à la source, mais également les municipalités, les MRC de miser davantage sur de plus en plus de mesures en lien aux objectifs puis également aux cibles, là, à atteindre en termes de performance.

La MRC salue une initiative, donc du ministère de tenir à cet effet-là un BAPE générique sur les résidus ultimes. Effectivement, c'est une question de l'heure et très urgente, puis c'est sûr que la MRC va participer activement à cet effet-là. Parallèlement, c'est aussi la CMM qui va entamer son plan métropolitain de troisième génération, qui va porter notamment sur les résidus ultimes. Donc, je crois que les prochaines années vont être vraiment... vont apporter beaucoup, en tout cas, je le souhaite, à ce niveau-là. Bien, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah, c'est nous qui vous remercions...

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

... madame Gosselin, merci beaucoup. Je débuterais par une petite question, là, vous... par rapport au comité de vigilance et le fait que le MELCC ne siège plus. À quel moment est-ce qu'il...

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... a cessé de siéger au comité de vigilance?

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Bien moi, en fait, je suis arrivée en poste en 2014, puis en 2014, il n'y en avait pas. Moi, je n'ai pas connu finalement la présence... mais je le sais, les gens me l'ont rapporté aussi, puis effectivement, je trouve que c'est un besoin qui est vraiment... ça, ça va être nécessaire, là, je trouve, pour vraiment faciliter. Puis moi, j'ai été... je l'ai vu, là, l'attente qu'on a eue au niveau d'une des conditions d'une autorisation, puis effectivement, ça a pris beaucoup de temps avant d'avoir notre réponse à une question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, bonjour madame.

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Bonjour.

**LE COMMISSAIRE :**

Dans le cadre de votre présentation, vous venez de faire allusion à un partenariat entre la Ville de Repentigny et l'initiateur, vous souhaitez que ça se poursuive. Est-ce que vous pouvez élaborer un petit peu plus sur ce partenariat-là?

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Oui. Bien, en fait, il y a Ghislain Bélanger, là, qui est représentant de la Ville de Repentigny, il souhaite finalement faciliter tout qu'est-ce qui est au niveau de la gestion des plaintes en collaboration donc avec CEC. Donc, ça se fait, je pense que ça m'amorce à ce niveau-là, je ne suis pas trop au courant, c'est plus au niveau de la Ville de Repentigny, mais effectivement, il y a quand même un... une bonne collaboration, là, de la part de l'entreprise, là, par rapport à ça.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, essentiellement, c'est pour améliorer la gestion des plaintes, là...

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Oui, absolument.

**LE COMMISSAIRE :**

... à Repentigny? D'accord. Vous pouvez nous rappeler votre fonction à la MRC L'Assomption, s'il vous plaît?

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Je suis directrice de l'environnement.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

Justement, par rapport à la gestion des plaintes, madame Gosselin, quelles seraient vos recommandations pour que le système de gestion des plaintes de CEC soit amélioré?

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Bien, en fait, il y a quand même des... beaucoup d'éléments, là, t'sais, je trouve qu'ils ont mis des actions en place, on ne peut pas le nier, mais effectivement, au niveau du diagnostic, c'est plus par rapport à ça que je recommande, là, vraiment qu'il y ait un questionnement puis qu'on mette en place des mesures à ce niveau-là pour vraiment voir les liens cause effet lorsqu'il arrive des plaintes à ce

niveau-là. Je le sais que ce n'est pas facile à tout faire, là, mais effectivement, il faudrait travailler là-dessus à court terme, parce que je trouve que c'est vraiment dans cette direction-là qu'on devrait travailler.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

Monsieur Hébert, est-ce que vous avez une autre question?

**LE COMMISSAIRE :**

Non, c'est bon, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'ai une dernière question pour vous. Vous avez parlé d'améliorations récentes au nouveau cadre normatif, là, du Programme de traitement des matières organiques, là, par biométhanisation et compostage. À quelles améliorations est-ce que vous faites référence?

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Au niveau de la stratégie?

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, au niveau du PTMOBC.

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Ah! Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Du programme.

**Mme NADINE GOSSELIN :**

O.K. O.K. Bien, en fait, il y a le renouvellement du programme qui est fait, c'est qu'au départ, en 2015, la MRC avait déposé un mémoire dans le cadre d'un autre projet, puis l'importance qu'on

trouvait -- parce que ce programme-là était vraiment accentué au niveau municipal, et non au niveau privé. Par contre, actuellement, bien là, ils ont vraiment fait la part des choses, ils ont donné beaucoup plus de subventions, c'est équitable, là, envers le municipal et le privé, donc effectivement, pour améliorer les infrastructures de biométhanisation au niveau privé, bien il y a plus de subventions possibles qu'avant. Donc, c'est juste un plus pour le privé.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. J'ai une dernière question -- je pensais que c'était la dernière, mais...

**Mme NADINE GOSSELIN :**

C'est bon.

**LA PRÉSIDENTE :**

Attendez, je retrouve... Vous ne les voyez pas, hein, mais j'ai deux analystes avec moi dans la salle, ce soir, donc c'est pour ça qu'on est sur l'ordinateur, ils communiquent avec nous.

**Mme NADINE GOSSELIN :**

O.K., parfait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on a une autre question pour vous, madame Gosselin. Pouvez-vous préciser ce que vous voulez dire dans votre recommandation au MELCC de :

*« Prendre en compte toutes les variables, dont les nouvelles technologies et pratiques permettant d'accroître la compaction de la matière enfouie dans l'établissement du volume autorisé afin que celui-ci soit plus représentatif de la réalité. »*

Est-ce que vous considérez que le volume qui est présentement véhiculé n'est pas représentatif de la réalité?

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Bien, en fait, on peut prendre l'exemple du décret, là, de la prolongation du décret, en fait. Il y a eu des améliorations au niveau de la compaction de la matière, qui fait en sorte que le volume -- bien moi, c'est la façon que je l'ai compris -- que le volume, finalement, qui était autorisé dans l'autorisation

n'a pas été tout utilisé, donc c'est la raison pour laquelle il y a eu une prolongation, parce que sinon, ils auraient dû finalement, retourner... ils n'auraient pas pu avoir le décret. Donc, à cet effet-là, je trouve important que le ministère, finalement, valide toute... qu'il y ait toutes les variables en place, puis même au niveau technologique, à ce niveau-là, pour ne pas non plus donner trop un grand large, t'sais, la capacité trop grande, là, par rapport à l'autorisation qui va être délivrée.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Bien, je vous remercie beaucoup, madame Gosselin, pour votre participation.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**Mme NADINE GOSSELIN :**

Bien, bienvenue, bonne fin de soirée.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, bonne fin de soirée.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

---

M. DAVID MODLIN

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Modlin, est-ce que vous êtes avec nous?

**M. DAVID MODLIN :**

Oui, bonsoir, est-ce que vous m'entend?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, nous vous entendons. Alors, vous avez dix minutes pour votre présentation verbale. La

parole est à vous.

**M. DAVID MODLIN :**

O.K. Bon. On va juste commencer à exprimer une idée de... on suppose que le LET Lachenaie et avec le gouvernement du Québec, la complicité de ce gouvernement, a profondément bouleversé la vie des gens dans la MRC Les Moulins. En ce qui concerne le... la Loi sur le développement durable, on assume que cette loi existe pour l'équité et la solidarité sociale, et aussi, pour la protection de l'environnement. Et on trouve que les citoyens sont exclus de ces lois qui protègent les citoyens du Québec.

Aussi, il y a la Loi sur la qualité de l'environnement, et là, on cherche la logique environnementale de ce projet de cet agrandissement en ce qui concerne l'importation de déchets de... qui viennent de partout dans le Québec. Puis, bon, aussi, on a regardé un peu les anciens BAPE qui ont présenté des conclusions intéressantes. On se demande comment ça se fait que depuis 2003, on est encore avec ce problème de déchets et tout ça.

On voit qu'il y a des énoncés de bonne foi, de LET Lachenaie et du gouvernement du Québec. Ça, ça continue, mais les gestes concrets sont peu significatifs. Comme j'ai dit, les enjeux sont toujours là, les... ils sont toujours là. Et aussi, on se demande, parce qu'avec toutes ces lois qu'on a : développement durable et les lois sur l'environnement, on trouve que nos droits sont... ne sont toujours pas respectés. Et... c'est ça. Alors, comme ça, on a l'idée qu'on devrait exiger que des mesures de réparations soient mises en place avant la réalisation de tout nouveau projet comme... Mais pour moi, c'est l'importation de déchets, c'est marqué « agrandissement », mais... Et aussi, on confirme notre ferme opposition au projet de l'agrandissement de LET Lachenaie tout aussi longtemps que nos droits ne sont pas respectés.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est vos observations, monsieur Modlin?

**M. DAVID MODLIN :**

Oui. Oui, oui, en...

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

**M. DAVID MODLIN :**

... en gros, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, je vais avoir une question pour vous. En fait, vous parlez, là, que vos droits ne sont pas respectés et que, donc, il faudrait qu'il y ait des mesures de réparation qui soient exigées. Est-ce que vous pouvez élaborer sur ce que vous entendez par « mesures de réparation »?

**M. DAVID MODLIN :**

Bien, je... quand on voit un projet comme ça, où... quand il y a des inconvénients, par exemple, on suppose que dans les lois, les citoyens sont protégés. Mais on trouve que ce n'est pas... on n'est pas protégé, ça, c'est depuis 2000 qu'on... il y a ce problème de déchets puis d'agrandissement puis de... *you know?*

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Est-ce que vous êtes impliqué d'une quelconque façon dans un des comités qui est satellite autour du... qui oeuvrent autour du LET Lachenaie?

**M. DAVID MODLIN :**

Non, non.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non? O.K. Donc, vous, vous êtes...

**M. DAVID MODLIN :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

... un citoyen qui vivez à proximité de ce LET?

**M. DAVID MODLIN :**

Oui, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui? O.K. Et est-ce que vous subissez des impacts, que ce soit des odeurs, du bruit, des nuisances quelconques?

**M. DAVID MODLIN :**

Bien, disons, oui, mais c'est... disons, quand on est citoyen d'une région et qu'on voit qu'il y en a d'autres qui subissent, *you know*, des... disons, des inconvénients, on doit s'impliquer et c'est ça mon... *you know*, je trouve que tout le monde a un intérêt de prendre la responsabilité de... *you know*, protéger l'environnement puis protéger les autres citoyens et tout ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, pour moi, ça va.

Monsieur Hébert, est-ce que vous avez des questions? Non.

Alors, bien on vous remercie, monsieur Modlin, de nous avoir fait part de vos préoccupations puis de vos opinions, et on vous souhaite une belle soirée.

**M. DAVID MODLIN :**

Oui. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, merci.

---

M. ALEXANDRE RICHARD

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Alexandre Richard.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, bonsoir?

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Richard. Vous avez 15 minutes. On vous écoute.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Parfait. Donc, en fait, je vais vous faire un résumé, en fait, de mon mémoire, qui s'intitule : « État de la situation et solutions visant à réduire l'enfouissement définitif ». Ça devrait être assez bref, je vais vous présenter l'état de la situation -- en fait, c'est ma perception de l'état de la situation, puis quelques solutions qui sont proposées, entre autres, pour le projet en cours.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 3 : « État de la situation. Les systèmes, objets [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] des coûts de traitement post-enfouissement. »**

Donc, en gros, ici, ce que je fais référence, c'est qu'il faut vraiment prendre le temps, là, de comparer, là, avant d'autoriser l'enfouissement perpétuel, là, l'énergie que ça prend pour traiter ces matières-là par la suite, puis les comparer, en fait, avec une multitude de solutions de rechange qui pourraient être mises en place.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 3 : « Les impacts et effets cumulés de l'adoption [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] tout en accentuant les inégalités sociales. »**

Donc, en gros, là, c'est un peu, là, notre mode de vie des pays industrialisés. Puis en fait, c'est notre façon de faire depuis belle lurette, puis il est temps un peu qu'on montre l'exemple, parce que ce n'est pas équitable envers d'autres pays qui en subissent les conséquences.

Donc, on va tout de suite sauter aux solutions proposées.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 4 : « Par souci d'équité sociale et intergénérationnelle [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] ressources collectives qui sont limitées. »**

En fait, on pourrait réduire la durée d'autorisation du décret, ce serait déjà une première étape à court terme. Limiter de façon graduelle le tonnage journalier. Donc, en gros, on pourrait, là, limiter à chaque jour ou à chaque mois ou à chaque année la quantité de déchets qui sont enfouis, inclure ça dans le décret, c'est une proposition. À l'étape de la -- en troisième point -- à l'étape d'acceptabilité environnementale, exiger le dépôt d'une étude d'évaluation du passif actuel, tel qu'enfoui. Un peu comme qu'il y a des études de dispersion atmosphérique qui ont été demandées, là, avant de poursuivre le projet, mais en gros, ça serait un peu, là, le même principe. Point 4.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 4 : « Exiger l'injection d'une partie considérable des gains [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] l'enfouissement est projeté. »**

Donc, si on sait, en fait, ce qu'on enfouit, bien on pourrait peut-être plus facilement, là, trouver des solutions de rechange. Ça serait déjà une première étape. Après ça, on pourrait exiger le dépôt d'une étude démontrant l'absence de solutions de rechange à l'enfouissement, donc ce serait une condition pour pouvoir enfouir. S'il n'y a pas d'autres solutions, O.K., en attendant, on peut enfouir, et ce, pour les différentes matières qui seront enfouies. Puis une solution, le point 7 : exiger la mise en oeuvre afin -- exiger la mise en oeuvre ainsi que le suivi d'un plan de réhabilitation des lieux d'enfouissement techniques, afin d'éviter de léguer un passif aux prochaines générations. Donc, ça, on s'entend que ça va demander, là, une planification à très long terme, mais en gros, on pourrait déjà commencer à penser à ça.

C'est déjà terminé, je vous remercie de m'avoir écouté.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est déjà terminé? Merci, monsieur...

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

... Richard, d'avoir été -- d'être avec nous.

Monsieur Hébert, est-ce que vous avez une question pour monsieur Richard?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Vous suggérez, monsieur Richard, de réduire la durée d'autorisation du décret, là, quelle serait, pour vous, une durée acceptable, là, pour le prochain décret?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bien, en fait, je crois qu'une durée de cinq ans, là, ça nous permet -- ça serait raisonnable, en fait, dans le sens que, je crois que dans les prochaines années, il devrait y avoir des changements majeurs, là, qui, en gros -- bien, c'est ce que j'espère, là -- il devrait y avoir des changements majeurs, là, sur notre mode de vie, en fait, mais il faut qu'on commence à réduire, en fait, notre consommation, là, de biens qui sont jetables. Donc, en gros, je pense que le gouvernement a annoncé, là, qu'il allait y avoir une consultation plus élargie, là, concernant le... l'enfouissement définitif, là, donc en gros, je pense qu'il faudrait... Pour ce projet-là de Lachenaie, là, on s'entend que je suis conscient que demain matin, là, les camions, ils n'arrêteront pas de rentrer sur le site puis il va toujours y avoir besoin d'une certaine quantité d'enfouissement, mais on pourrait déjà commencer à penser à réduire, en fait. La durée, je pourrais dire cinq ans, ça pourrait être raisonnable, le temps qu'on concocte, en fait, une kyrielle de solutions de rechange qui pourraient faire en sorte que... plus qu'on limite l'enfouissement, bien la durée du décret, bien ça exercerait une pression aussi sur les gens dont leur spécialité est d'enfourir, pour passer à d'autres solutions.

**LE COMMISSAIRE :**

Dans cet esprit-là, bon, vous suggérez de limiter la durée du décret, mais vous suggérez aussi de limiter le tonnage journalier ou le tonnage annuel. Donc, qu'est-ce que vous suggérez à cet égard? Pour ce qui est du tonnage.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

À cet égard, je n'ai pas de chiffre exact, mais je vais vous laisser le soin, en fait, d'évaluer... On est conscient aussi qu'on ne peut pas réduire le tonnage du jour au lendemain à néant, là, il faut y aller graduellement, mais encore là, je crois que ça devrait être conjoint avec un plan, en fait, là, pour réinjecter les fonds pour pouvoir, en fait, passer à différentes solutions de rechange, comme par exemple, réduire à la source ou une multitude de solutions, là, qui pourraient être apportées.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Je n'ai pas vraiment de chiffre, là, je n'ai pas eu le temps de... d'évaluer ça en profondeur, là, mais je crois que... bien, en fait, j'aimerais bien que le BAPE se... prenne ce point-là en considération, là, lors de son évaluation, là, avec toutes les données, là, qui ont été fournies, là, par le promoteur puis différents intervenants.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Richard, et je vous réitère notre invitation à participer à la générique parce qu'il y avait plusieurs éléments dans votre mémoire qui seraient intéressants pour la... le mandat du BAPE générique, là, d'en prendre connaissance. Donc, je vous remercie, monsieur Richard, de votre participation.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bien, c'est moi qui vous remercie de m'avoir écouté.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait plaisir, bonne soirée.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonne journée à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

---

M. NICOLAS CHEVALIER

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nicolas Chevalier, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. La parole est à vous pour 15 -- est-ce que vous êtes avec nous?

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

Oui, bonjour, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour bonjour, la parole est à vous.

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

Vous m'entendez bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, et on vous voit, merci. Alors, vous avez 15 minutes, la parole est à vous.

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

Parfait. Alors, le Front québécois -- le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, on représente depuis près de 30 ans des groupes et organismes dans les dossiers de gestion des matières résiduelles d'envergure nationale ou qui ont une incidence au niveau national. Le Front commun et les groupes qu'il représente souhaitent faciliter la mise sur pied d'alternatives aux méthodes traditionnelles des traitements des matières résiduelles, notamment à l'enfouissement pêle-mêle dans des mégadépotoirs.

Par ailleurs, l'une des premières audiences publiques auquel le Front commun a participé était celle pour le lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, en 94. À l'époque, l'une des préoccupations principales était la nécessité de se doter d'une vision provinciale de la gestion des matières résiduelles

au Québec. Plusieurs groupes demandaient d'ailleurs un BAPE générique sur la GMR. Et le BAPE générique a eu lieu, après quoi le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 98-2008, qui reprenait, entre autres, les quatre principes du Front commun : les trois R, la régionalisation, la démocratisation, la responsabilisation.

Aujourd'hui, on en est au cinquième BAPE concernant le lieu d'enfouissement de Lachenaie, et malgré les politiques québécoises de la GMR, le site fonctionne toujours par enfouissement pêle-mêle dans ce qu'on appelle un mégadépotoir, et c'est pareil ailleurs au Québec aussi, là, Lachenaie n'est pas le seul, là.

Pourtant, depuis 94, plusieurs initiatives, projets, stratégies régionales ou provinciales ont été mises de l'avant pour mieux valoriser nos déchets et pour faire sortir le Québec de sa position de leader en génération de déchets. Depuis un an seulement, on a vu l'annonce d'une REP sur les électroménagers, le projet d'élargissement de la consigne, le projet de modernisation de la collecte sélective, l'adoption du PDGMR de l'agglomération de Montréal, qui est axé sur la réduction, et la stratégie de valorisation de la matière organique.

Cette année, on a aussi eu droit au BAPE sur le projet d'agrandissement du LET de Sainte-Sophie, à un décret de dix ans pour le LET de Saint-Nicéphore, et maintenant, au BAPE pour le projet d'agrandissement de Lachenaie, sans période d'information publique. Ces trois projets ont ceci en commun qu'ils desservent le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et que, si le gouvernement refuse leur agrandissement, la CMM n'aura plus d'endroit où enfouir ses déchets. Ce n'est pas la première fois qu'on se retrouve obligé à accepter l'agrandissement de LET, sous peine de ne plus avoir suffisamment d'offres d'enfouissement à proximité. Donc, on fonctionne à coup de décrets, sans vision provinciale, sans vision à long terme depuis des années. Alors, est-ce qu'on va encore publier des décrets pour nos mégadépotoirs et revenir aux mêmes enjeux dans cinq ans ou dans dix ans?

Parce que malheureusement, on ne peut pas s'opposer à 100 % contre le projet d'agrandissement du LET de Lachenaie. Selon la lettre qui a mandaté le BAPE pour tenir les audiences publiques d'aujourd'hui, les enjeux du projet sont les enjeux d'odeurs, de bruit, d'émission de gaz à effet de serre, et de justification des besoins d'enfouissement. Mais si on se fie à la documentation fournie par le promoteur, le site de Lachenaie a nettement diminué le nombre de plaintes liées aux odeurs -- mais là, monsieur Cyr, tout à l'heure, nous indiquait que la problématique est toujours présente, il est beaucoup mieux placé que moi pour en juger, alors je le crois -- sinon, la gestion de la vermine, les goélands, ça semble sous contrôle; les normes relatives au bruit, ça semble pratiquement toujours respecté également; et les émissions et le captage de GES, théoriquement, c'est sous contrôle aussi, même si le taux de captage calculé est en dessous du fameux 95 %, là, de... qu'on voit dans la littérature habituellement.

Au-delà des aspects techniques, ce qui est inquiétant avec le LET de Lachenaie, c'est l'élimination pêle-mêle dans un mégadépotoir, qui fait une rude concurrence aux efforts de réduction et de valorisation des villes, citoyens et des ICI. Et c'est la même chose pour d'autres mégadépotoirs de la province.

Autre enjeu problématique, l'exportation des matières résiduelles entre les régions est préoccupante -- c'est le cas, entre autres, de Saint-Nicéphore, qui enfouit les matières de la CMM -- mais ces enjeux-là dépassent largement le mandat du BAPE actuel. C'est pourquoi les membres du Front commun étaient ravis d'entendre l'annonce d'un BAPE générique sur la gestion des déchets ultimes au Québec. On va avoir l'opportunité de se doter de stratégies pour défavoriser l'élimination et l'exportation de déchets entre régions. Ce sera aussi l'occasion d'arrêter de voir l'élimination comme une business, mais bien comme une opération de dernier recours.

Par contre -- et je ne vais pas m'attarder là-dessus, parce que ce n'est pas le mandat du BAPE, là -- il faut absolument éviter de limiter le prochain BAPE générique à la gestion des déchets ultimes. Il faut intégrer toutes les stratégies de valorisation et de réduction à la source qui ont été annoncées cette année et par le passé, et réfléchir aux matières résiduelles dans une approche holistique, de la production des biens jusqu'à leur fin de vie, en passant par leur phase d'utilisation, et en intégrant aussi toute la question de la surconsommation, la publicité, l'obsolescence programmée, et tout le tra-la-la.

Le second bémol en lien avec le BAPE générique: il faut fondamentalement surseoir aux décrets concernant les demandes d'agrandissement de lieux d'enfouissement, autant pour les demandes à venir que celles qui sont en attente d'une réponse. Donc, ça inclut Sainte-Sophie et Lachenaie. L'impact du BAPE générique serait affreusement limité si on autorisait l'agrandissement des deux plus gros -- deux des plus gros LET de la province. On ne peut pas offrir un bar ouvert à l'enfouissement pour les dix prochaines années, et en même temps, discuter des stratégies de réduction de l'élimination dans le cadre d'un BAPE générique. C'est tout à fait contre-productif. Il faut donc éviter dès maintenant de publier des décrets de dix ans, ou même de cinq ans pour les LET. On peut d'ailleurs s'inspirer du moratoire de 1995, qui avait été adopté en prévision du premier BAPE générique.

Maintenant, pour ce qui est du LET de Lachenaie en tant que tel, comme j'ai dit plus tôt, c'est difficile de s'opposer entièrement à un LET, sachant qu'on a des besoins d'éliminations, d'autant plus qu'il s'agit de l'unique LET sur le territoire de la CMM. Refuser le LET de Lachenaie, ce serait condamner donc d'autres communautés, comme Saint-Nicéphore ou Sainte-Sophie, à recevoir encore plus de déchets de la métropole. Par contre, il faut mettre fin à l'enfouissement en mégadépotoir. Il faut se poser la question : s'il n'y avait pas de LET à Lachenaie en ce moment, est-ce qu'on autoriserait un projet d'enfouissement de dizaines de millions de mètres cubes à Terrebonne, près de quartiers résidentiels? C'est certain qu'on souhaite une gestion locale des déchets, mais pas sous forme de mégadépotoir.

Au niveau des volumes et des tonnages autorisés, il faut diminuer les quantités. Et si on regarde les tonnages enfouis dans les dernières années, le LET accepte en moyenne 1.1 million de tonnes par année, alors pourquoi est-ce qu'on autorise encore 1.25 million? Si on autorise des tonnages trop élevés, ça peut être tentant d'aller chercher des matières plus loin, dans des territoires un peu plus éloignés, pour exploiter le décret au maximum.

Donc, dans un éventuel décret autorisant le projet d'agrandissement, il faudra prendre compte des besoins des municipalités situées sur le territoire de planification du LET, ainsi que l'offre en enfouissement des autres LET qui desservent le même territoire. Il faut diminuer chaque année les tonnages autorisés en fonction des politiques et des plans de gestion gouvernementaux et régionaux, incluant le PG -- le PMGMR. En d'autres mots, il faut considérer les besoins et les stratégies de réduction des municipalités, et non pas les besoins du promoteur.

La même chose est vraie pour les matières utilisées pour le recouvrement et pour d'autres usages -- qui est le terme utilisé, là, dans le bilan 2018 de RECYC-Québec, « recouvrement et autres usages ». Pour le LET de Lachenaie, le ratio de quantités de matières utilisées en recouvrement et autres usages par tonne de déchets enfouie augmente depuis 2008, et les ratios surpassent ceux de la moyenne provinciale. Donc, dans un éventuel décret, il faudrait non seulement identifier le tonnage et le volume des matières autorisées à l'enfouissement, mais aussi la quantité de matières résiduelles utilisée à autres fins, surtout si le promoteur est payé pour les utiliser. Et surtout, il faut s'assurer qu'une réduction des tonnages autorisés à l'enfouissement ne se traduise pas par l'augmentation de quantité de matières utilisées à d'autres usages, et donc à ce qui pourrait ressembler à de l'enfouissement déguisé.

Pour ce qui est du territoire desservi, très rapidement, on ne voit absolument pas d'intérêt d'offrir un territoire de desserte illimité au lieu d'enfouissement. Au contraire, ce serait contre le principe de régionalisation, là. Donc, dans un éventuel décret autorisant le projet d'agrandissement, il faut limiter le territoire de desserte du LET au territoire de planification sur lequel il est situé, et aux municipalités limitrophes ou avoisinantes.

Maintenant, en lien avec la question des volumes autorisés et des volumes regagnés, là, au fil des années, on s'inquiétait de la notion de tassage de la couche d'argile de la fondation. Apparemment, la fondation se serait tassée de quatre mètres, par endroit. Alors, au début, on estimait que la couche d'argile initiale de la fondation était de dix mètres en moyenne, au-delà, donc des six mètres demandés par règlement. Par contre, si la fondation s'est tassée de quatre mètres, là, on s'approche, là, du six mètres, donc c'est peut-être difficile de voir en ce moment qu'est-ce qui se passe sous le site, mais ce serait quand même intéressant de se pencher sur la question, là, surtout considérant qu'il y a eu un achat d'un autre terrain, il va falloir s'attarder à savoir qu'est-ce qui se passe vraiment avec la fondation d'argile du terrain utilisé en ce moment, mais aussi du futur terrain.

Finalement, il y a la question du projet pilote de valorisation des matières organiques. On a compris que ce n'était pas un bioréacteur, mais les deux techniques partagent quand même des similitudes. Je peux voir l'intérêt du projet, de ce que je comprends, et ça pourrait permettre de capter des biogaz qui ne seraient pas captés, par exemple, dans du compostage extérieur, et sans doute une méthode moins coûteuse que la biométhanisation. Par contre, il faut s'assurer que la matière organique sera valorisée au même titre que celle qui est traitée et stabilisée, là, par compostage et biométhanisation. Si la matière n'est pas utilisée comme matière fertilisante, elle va sans doute finir à l'enfouissement, et je ne vois absolument pas l'avantage versus de l'enfouissement direct, surtout qu'il y a déjà du captage de biogaz dans le site d'enfouissement.

Puis, pour finir, malgré qu'on comprenne qu'il y a des besoins d'enfouissement, on demande à nouveau à surseoir aux décrets pour les projets d'agrandissement ou d'implantation de LET, en étude ou à venir, là, ça inclut Lachenaie. Dans le cas de Lachenaie, on croit comprendre qu'il y a plusieurs endroits sur le site qui pourraient accueillir des matières résiduelles, dans des secteurs où des volumes ont déjà été autorisés. C'est ce qu'on a cru comprendre, là, le... lors de la première partie du BAPE. Il y aurait donc une possibilité d'exploiter ces cellules-là, sans nécessiter d'agrandissement à proprement parler, en attendant le dépôt du rapport du BAPE générique, qui est prévu dans les prochains mois.

Donc, on le répète, il faut absolument éviter de publier des décrets de dix ans ou même de cinq ans pour deux des plus gros LET de la province. Ça minerait complètement la portée du BAPE générique et tous nos efforts de réduction et de valorisation pour les années à venir. Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Chevalier.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

J'aurais une première question pour vous. Vous dites que, puisque le LET de Lachenaie n'a pas généralement atteint le tonnage maximal qui lui était autorisé dans les dernières années, vous estimez qu'il serait pertinent d'être plus agressif sur la réduction des tonnages autorisés, puis vous faites référence, là, aux 5 000 tonnes par an dans les décrets récents. Avez-vous une suggestion sur la façon dont cette réduction-là devrait être calculée?

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

Vous m'avez posé la même question à Sainte-Sophie. Malheureusement, je n'ai pas de réponse parce que c'est un calcul assez complexe. Il faut prendre en compte les besoins surtout des municipalités sur le territoire de desserte, mais aussi de l'offre d'enfouissement ailleurs. Mais c'est certain que si on offre une capacité d'enfouissement, que ça soit en tonnage ou en volume, plus grande que ce qui est nécessaire, bien c'est le principe de l'offre et de la demande, et évidemment, là, le promoteur va tout faire pour essayer de combler ça. C'est normal, c'est une business. Donc, il faut vraiment regarder ce qui est... ce que les municipalités veulent atteindre comme objectifs de réduction. Même chose pour les ICI, il faut s'intéresser aux différentes façons, là, de réduire, mais malheureusement, je n'ai pas de quantités à vous donner, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, ce n'était pas nécessairement d'avoir un chiffre.

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

Puis il faut regarder aussi, comme disait mon prédécesseur...

**LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'était pas nécessairement d'avoir des chiffres...

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

Oui, c'est ça, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

... c'était plus de savoir une méthodologie, de certains critères d'analyse ou qu'est-ce que -- mais vous avez quand même...

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

Bien, comme le disait mon...

**LA PRÉSIDENTE :**

(Inaudible).

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

... comme on le disait plus tôt, je crois, il faut aussi prendre en compte le taux de compaction, c'est des données qu'ils nous ont -- qui nous sont données, je ne sais pas si c'est vérifié par le ministère, mais tu sais, c'est le genre de données qu'il faudrait aller voir sur le terrain. Oui, on peut croire le promoteur, mais moi -- je l'ai écrit, là, dans le mémoire -- les calculs sur le tonnage, sur le volume en fonction du taux de compaction ne semblent pas coordonner, en tout cas, mais je n'ai pas réussi à suivre le calcul du promoteur. Donc, il faudrait vraiment prendre le temps, au niveau du ministère, pour revoir tous ces calculs-là, revoir les calculs théoriques, mais aussi aller sur le terrain en pratique pour voir exactement ce qui se passe, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Hébert, avez-vous une question?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, on a une autre question. Monsieur Chevalier, vous affirmez dans le mémoire que le fait d'attribuer les décrets en fonction du volume pourrait permettre à l'exploitant de poursuivre son exploitation sans passer par des demandes d'agrandissement, que ce soit en surestimant les quantités de matières enfouies ou en surestimant les quantités de matériaux de recouvrement nécessaires, ou encore, en sous-estimant les pertes de liquides de matières humides. Je ne sais pas si vous pouvez préciser ce que vous voulez dire, là, exactement.

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

Bien, en fait, si j'ai bien compris, c'est ce qui s'est passé, là, avec le dernier décret de 2019, là. C'est, dans le fond, ils se sont rendu compte qu'il y a eu des volumes qui se sont libérés, des volumes, je crois, peut-être qu'ils avaient utilisés, mais qui se sont libérés grâce au lixiviat, grâce au tassage de la plaque d'argile, là. Donc, c'est tout simplement ça que je reprenais du... de ce que disait le promoteur.

Puis il faut faire attention, il faut prendre ça en compte, parce que c'est certain que si le promoteur, il oublie de prendre ça en compte, c'est bien pour lui, parce que ça lui permet ensuite de pouvoir refaire une demande ou de faire prolonger le décret, donc il faut s'assurer de prendre ça en compte, là, pour les prochains décrets, parce qu'on peut se retrouver sinon à décréter un volume pour cinq ans, mais qui est prolongé pour deux ans supplémentaires. Donc, il faut faire attention.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Chevalier, pour votre participation. Je vous souhaite une belle soirée.

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

---

M. NORMAND L. BEAUDET

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Normand Beudet. Est-ce que vous êtes avec nous, monsieur Beudet?

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Oui, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Beudet. Vous avez dix minutes pour nous faire part de votre présentation -- de votre opinion. La parole est à vous.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Merci, Madame la présidente. Vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend bien, monsieur Beaudet.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Alors, Madame la présidente, mesdames, messieurs, bonsoir. Je suis Normand Léo Beaudet, citoyen contribuable, et membre d'une coalition régionale appelée la CAER -- la Coalition alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord -- opposée à l'agrandissement du LET privé de Sainte-Sophie, dans la MRC de la Rivière-du-Nord, dans la région des Laurentides. Comme plusieurs, je suis très inquiet du modèle de gestion des matières résiduelles qui s'est imposé au fil des ans, ici, à Terrebonne, mais aussi à Sainte-Sophie, Saint-Nicéphore, Lachute et Saint-Thomas.

Le projet de CEC, le promoteur américain, et l'agrandissement de son mégadépotoir à la hauteur de 1 265 000 tonnes de déchets par an, pour une durée de sept ans, et cela à raison de plus d'un millier de trajets de camions par jour. Une aberration, tant au regard des changements climatiques, avec la... l'émission de GES, que celui des contaminations, du gaspillage des ressources, et de ce qu'il induit à titre de legs aux prochaines générations.

Ce projet, comme tous les autres mégadépotoirs qui desservent la CMM, ne reçoit aucune acceptabilité sociale. C'est un modèle d'affaires des années 50, importé des États-Unis et imposé aux communautés depuis plus de 20 ans, d'un Québec, d'un gouvernement en pleine dérive affairiste, alors que des solutions alternatives existent, ici et ailleurs -- je pense à la Nouvelle-Écosse, entre autres, mais... Ce fantasme marchand des lobbys privés est embrassé par Québec. Il traduit une vision de court terme, un modèle lié à la surconsommation, dont la principale action, faussement appelée « décret pour danger à la santé publique », consiste à imposer le mégaenfouissement -- qui est un mot presque tabou, hein, qui est remplacé par le mot « élimination » -- et l'import-export de déchets pêle-mêle avec son lot de conséquences pour les communautés, les prochaines générations et l'environnement. Les conséquences de ce déséquilibre en faveur du marché privé se traduisent notamment par la déresponsabilisation de l'état. Ce n'est pourtant pas au marché à décider de construire ou non une école, un CHSLD ou un hôpital. Les LET sont des infrastructures sanitaires qui relèvent de l'entière responsabilité de l'État, et ce n'est pas parce qu'il confie une partie des opérations au secteur privé qu'il est relevé de ses responsabilités.

Madame la présidente, j'ai lu la trans... oui, dans la transcription, la discussion que vous aviez eue autour du droit de regard, que le promoteur demandait que la CMM s'engage à ne pas utiliser son droit de regard, pour lui permettre d'étendre son marché afin d'être plus compétitif. Ça semblait assez laborieux. Je vous dirais ceci : Québec génère de la confusion par son manque de leadership et confond les rôles et les responsabilités des uns et des autres. On ne sait plus si c'est le marché prétendu du promoteur ou la réglementation qui doit primer. Alors, c'est pour ça que je crois que c'était si laborieux,

cette question-là du droit de regard. Voilà.

Le mégaenfouissement pêle-mêle au LET de Lachenaie est un problème plutôt qu'une solution. C'est ce qui caractérise la situation actuelle de ce LET, et aussi au Québec. Un véritable désastre écologique et économique, tel est le principal constat du documentaire québécois « La poubelle province », sur la gestion des matières résiduelles, dont je recommande chaudement le visionnement préalable à tous ceux et celles qui s'apprêtent à appuyer le projet pharaonique de CEC.

Deux indicateurs sont particulièrement révélateurs du... élitisme de Québec et de sa complaisance envers le privé, le lobby des multinationales de l'enfouissement et de ses propres institutions, tels que les ministères, écoles, hôpitaux, et caetera. Alors, le premier indicateur : les ICI, l'angle mort de Québec. Le secteur des industries, commerces et institutions est actuellement le plus important générateur de déchets. Il est responsable, selon le promoteur, de 50 % des matières résiduelles acheminées au LET de Lachenaie -- et c'est encore plus important à Sainte-Sophie -- mais surtout ce secteur n'est soumis, Madame la présidente, à aucune réglementation.

À Québec, on s'en remet à l'autorégulation ou à certaines initiatives municipales, privées ou d'économie sociale. Un expert québécois qualifie d'excessifs les profits issus de l'enfouissement. À titre d'exemple, si son projet est accepté, une autre multinationale américaine, actuellement en demande d'agrandissement empocherait plus de 30 000 000 \$ en profits, soit plus de 65 % de rendement pour chaque 1 000 000 de tonnes de déchets enfouies. C'est un beau (inaudible).

Le deuxième indicateur, c'est la question que, depuis 20 ans, on se retrouve 20 ans après la première Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et le gaspillage honteux des ressources continue, alors qu'on apprend que jusqu'à 90 % -- comme on l'a vu dans la première partie des audiences -- 90 % des déchets enfouis actuellement ne sont pas des déchets ultimes et devraient, ou auraient dû être, détournés et traités par l'une ou l'autre des filiales de compostage, de recyclage, réutilisation, consigne ou autre forme de valorisation de ces ressources.

En terminant, Madame la présidente, un mot sur la générique du BAPE sur l'enfouissement annoncée ici même, au... par le ministère de l'Environnement, à la première partie des audiences. Écoutez, là-dessus, j'invite les gens à visionner la conférence de presse initiale de cette annonce, par le ministre Lamontagne, qui -- de Drummondville -- avec une candeur inquiétante et un certain front de boeuf -- on va le dire, puis ça a déjà été dit, je ne fais que le répéter -- annonçait la générique du BAPE, et du même souffle, l'imposition d'un décret pour l'agrandissement du LET de Saint-Nicéphore, dont la cause est actuellement devant la Cour supérieure du Québec et que toute la région rejette, dont la population par référendum. Alors, il faut... il faut... oui, il faut être candide.

J'invite les gens à appuyer les opposants au mégaenfouissement et à l'importation massive de déchets à Drummondville, Sainte-Sophie et ailleurs, ainsi qu'à appuyer notre communiqué de presse à

venir, ainsi que d'autres actions pour l'idée suivante, qui a d'ailleurs déjà été bien exprimée par monsieur Nicolas : pas d'agrandissement avant la générique du BAPE. Mettre la charrue avant les boeufs, ce n'est pas une solution, c'est un non-sens.

Madame la présidente, je voudrais remercier, en terminant, les fonctionnaires, ici présents, qui ont participé à ce BAPE-là. Et je voudrais donner un merci spécial à leur syndicat et à son président, Christian Daigle, qui a dénoncé le concept de fonctionnaire-promoteur et a dénoncé les coupures à l'environnement qui rendent plus difficile à ces gens-là de bien servir l'environnement et les citoyens.

Madame la présidente, merci de votre attention.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Beaudet, pour votre présentation. Je vais déclarer le registre fermé, nous avons une dernière présentation après. Mais, monsieur Beaudet, on va avoir des questions pour vous.

Monsieur Hébert, est-ce que vous en avez?

**LE COMMISSAIRE :**

Bien, j'ai noté qu'il y a plusieurs commentaires de monsieur Beaudet qui sont pertinents pour la générique qui s'annonce. Donc, je vous invite à y participer. Évidemment, je pense que vous serez de la partie.

Autrement, je n'ai pas de questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Moi, j'en ai une pour vous, monsieur Beaudet. Vous avez parlé de... qu'il y a des solutions alternatives qui sont présentes, autant ici qu'aux États-Unis, puis vous avez fait référence à la Nouvelle-Écosse. Donc, est-ce que vous pouvez nous parler davantage de ces solutions alternatives?

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Bien, je sais que la Nouvelle-Écosse est reconnue, là, elle a fait des changements majeurs au niveau de la collecte sélective, de la consigne, et ça, en peu de temps. Et ce qui ressort de ce... de leur

expérience, c'est qu'il y a une volonté politique, et c'est justement ce qui manque à Québec. Moi, je pense qu'on parle de déchets ultimes, et je me rends compte qu'on... parfois, on ne parle pas de la même chose. Moi, je pense que, par exemple, si des dépotoirs n'étaient pas des mégadépotoirs, mais étaient des dépotoirs, là, raisonnables, et qu'on avait, justement, on capterait les 90 % de matières, de ressources avant qu'elles ne se rendent dans un dépotoir, et que ce qui irait dans le dépotoir serait les déchets ultimes. Et ça, ça serait donc beaucoup plus acceptable socialement. Ça serait possible d'en ajouter à Laval, à Montréal -- dans la carrière Demix, par exemple -- ou ailleurs.

Alors, un dépotoir qui n'est pas 1 200 camions qui déferlent dans votre voisinage chaque jour, là, alors un petit dépotoir qui prend des déchets ultimes, qui n'a pas de ces fameuses matières organiques, là, qui nous sont promis, là, l'autre bord de la prochaine élection de ce gouvernement-là, à mon avis, là, ça, c'est une... je ne crois pas à ça. Il faut agir maintenant. Alors, ça, ça serait une solution, si on retire -- ils ont interdit, en Nouvelle-Écosse, exactement ça, interdire le verre, d'enfouir le verre, interdire le papier et la même chose pour les matières organiques. Enlever ça dans une urgence d'agir, dans un virage vert, hein, les investissements de Québec, là, pour un virage vert dans les infrastructures sanitaires et dans la gestion des matières résiduelles, ça devrait s'attaquer à ça, capter ces 90 %-là qui ne devraient pas aller à l'enfouissement, retirer les matières organiques de façon urgente. Imaginez : fini le méthane, finies les odeurs, finie la contamination des nappes.

Et nous, la contamination de ces dépotoirs-là, je trouve qu'elle est là. Et il y a un intervenant précédent qui mentionnait : ça, on est en train de laisser ça pour les prochaines générations, ces contaminations-là, et il faut que ça soit regardé. C'est des vrais déchets miniers et qui vont être considérés pour la même chose. Et les gens, là, qui, aujourd'hui -- les multinationales, là, bien elles sont sûrement très différentes des minières, là, qui ont été au Québec, là, et quand il va être le temps, là, de payer les comptes, là, elles vont être là puis elles vont rester pour elles vont donner tout leur argent, quitte à saigner leurs... comment on appelle ça? Les gens qui... leurs actionnaires, hein, pour servir le Québec. Alors moi, je pense qu'on ne peut pas se fier que Québec doit faire ça, et des solutions, bien je vous en ai nommées quelques-unes.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, je vous remercie, monsieur Beaudet...

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

... puis votre participation sera la bienvenue à la générique, parce que vous avez couvert

plusieurs éléments, là, qui seront d'intérêt, là, pour la générique. Alors, je vous remercie beaucoup pour votre participation. Bonne soirée.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Merci de votre... merci.

---

Mme BRIGITTE PLOUFFE

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, madame Plouffe? Est-ce que vous êtes...?

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Oui, bonjour, vous m'entendez bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend bien, madame Plouffe. Donc, vous avez 10 minutes, la parole est à vous.

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Bon, O.K. Bon. Écoutez, moi, je m'amène, là, en tant que citoyenne de Le Gardeur. Bon, j'ai... là, j'ai entendu toutes les autres personnes avant moi, bon, tout le monde a des statistiques. Je n'ai pas de statistiques. Mon témoignage, c'est vraiment un témoignage en tant que citoyen. Ça fait depuis 2010 que je demeure Le Gardeur. Je sentais les odeurs du dépotoir le jour, puis ça ne me dérangeait pas plus qu'il faut, mais depuis 2017, ce que j'ai constaté, la nuit, l'odeur rentre fortement par mes bouches d'aération chez moi.

Je demeure J.-A.-Paré, Le Gardeur -- J.-A.-Paré et le Bourg-Neuf, et l'odeur se rend jusqu'à chez moi. Donc... et c'est très fort la nuit, c'est... je vous dirais même que je suis persuadée que c'est très toxique. Moi, j'ai des... j'ai la bouche sèche, j'ai les yeux qui piquent, j'ai des effets là-dessus, là, et je n'arrive pas à dormir suite à ça. Donc, ça a affecté depuis 2017, là, ma qualité de vie, ma qualité de sommeil.

Puis ce que j'ai remarqué, c'est qu'à partir d'octobre jusqu'à avril, c'est intense à toutes les nuits. Toutes, toutes les nuits. Et ça diminue, disons, durant l'été. L'été, on le sent moins. D'après moi -- je ne sais pas, je ne sais pas comment ça fonctionne là-bas, c'est quoi leur façon de travailler, mais c'est ce

que j'ai remarqué depuis les... en tout cas, facilement depuis les deux, trois dernières années. C'est tout le temps un peu -- ou c'est moi, que peut-être chez moi, jusqu'à chez moi, ça se rend peut-être dans ces mois-là -- mais bref, c'est tout le temps un peu pareil, souvent c'est en plein milieu de la nuit puis je le sens tellement fort que ça me réveille puis je suis obligée de descendre en bas, dans mon salon, pour dormir. Aujourd'hui, je me suis même fait poser une fenêtre pour essayer de -- parce que ma fenêtre était quand même vieille, l'air rentrait quand même pas mal, je trouve, ça fait que j'ai fait changer même ma fenêtre à cause de ça, parce que je ne suis plus capable de dormir.

J'ai appelé le ministère de l'Environnement. J'ai fait maintes plaintes et jamais je n'ai eu de... j'ai eu des suivis, oui, mais jamais ça n'a été concluant. Donc, c'est sûr qu'eux, ils me disent, bien, que le dépotoir respecte les normes, bon, puis qu'ils ne peuvent pas rien faire puis que, bon, ça n'ira pas -- même qu'ils me parlaient déjà v'là deux ans, bon, qu'ils voulaient faire un projet d'agrandissement. Donc, c'est sûr que moi, j'étais totalement en désaccord puis d'abord, là, on ne peut pas... t'sais, de la manière qu'ils parlaient, c'est qu'on ne pouvait pas arrêter ça puis qu'il n'y avait comme pas grand-chose à faire.

Donc, moi, j'ai désespéré assez souvent, je dois vous dire franchement. Puis là, bien avec ce que j'entends, bien je me dis : moi, je vais déménager, je n'ai plus d'autre recours que de déménager, parce que si c'est pour augmenter encore plus, je ne sais pas comment je vais faire, honnêtement, là. J'ai même appelé la Ville, j'ai appelé la Ville de Terrebonne, j'ai essayé de rejoindre des gens, et vraiment sans succès, et vraiment... écoutez, c'était tout le temps un non-sens puis je me butais tout le temps à rien du tout, finalement, je n'ai pas... personne -- certaines personnes m'ont rappelée, mais je n'ai jamais eu... T'sais, comme moi, j'ai demandé : « Écoutez, on peut-tu faire un test de l'air près de chez moi? T'sais, on peut-tu faire quelque chose? » T'sais? Puis jamais je n'ai eu d'offre pour ça non plus. C'est quand même assez dispendieux, les tests pour l'air, donc ça peut aller... c'est plusieurs, quand même, milliers de dollars, là, pour avoir un bon test d'air, parce que ça peut être sur plusieurs journées. Donc, je n'ai eu absolument aucune aide non plus de ce côté-là. Ça aurait été très intéressant si au moins on aurait pu mesurer ce que moi, je... j'ai comme odeur chez moi.

En fait, ce n'est pas juste une odeur, c'est chimique. Comme je dis, moi, j'ai vraiment bouche sèche, les yeux qui piquent. Il y a des fois où est-ce que ça sent la vidange durant la nuit à travers mon -- moi, je suis en condo sur deux étages -- ça sent la vidange à travers le condo au complet. Donc, pour qualité de vie, là, je vais vous dire, elle a pas mal diminué depuis 2017, vraiment. Donc... mais là, avec ce que j'entends, si vous êtes pour faire agrandir ça...

Ce n'est pas... Il n'y a pas juste moi, là, t'sais, je pense qu'il y a des gens qui, ce soir, ne sont pas là, c'est des citoyens qui ne sont même pas au courant de cette assemblée-là. Moi, je l'ai eue sur Facebook, comme ça, là, je l'ai eu sur le fly. Ce n'est pas annoncé partout. Donc, je ne pense pas être la seule dans le coin qui ressent ces choses-là. Je n'ai pas fait du porte-à-porte, je vais vous dire franchement, je pense que c'est ça que je devrais faire pour aller voir, il doit y avoir quelqu'un d'autre

près de chez moi qui... t'sais, à part de là -- parce que là, on parle beaucoup de la Presqu'île, mais moi, je suis bien plus loin que la Presqu'île, là, puis c'est la même -- le même problème, donc ça va loin, la portée de ça, là. Puis si vous... si on est pour doubler, je pense que vous parliez du méthane tout à l'heure, là, ou doubler les tonnes de produits toxiques qui seraient dans l'air, bien je n'ose même pas imaginer. T'sais, écoutez, il y a des familles qui restent ici, là, les enfants, tout ça, on... nous, on y pense, eux n'y pensent pas. Nous, on y pense parce qu'on reste là. C'est ça que je trouve aberrant, là, en ce moment.

Je comprends qu'on doit trouver des solutions, puis là je n'arrive même pas avec une solution, j'arrive juste en disant : bien regardez, ça ne va pas bien. Sauf que, des solutions, écoutez, il faudrait bien que je m'y penche, j'ai bien aimé monsieur Beudet tantôt, il avait des solutions intéressantes, petit dépotoir, peut-être. T'sais, est-ce qu'au lieu d'agrandir, on ne pourrait pas peut-être, justement, y a-t-il moyen de trouver peut-être un autre petit lieu pour essayer de désengorger cet endroit-là? Je veux dire, en plus de ça, Terrebonne se construit énormément, Lachenaie, bon, c'est déjà fait, Terrebonne, ça s'agrandit, ça s'agrandit, ça s'agrandit, et on veut agrandir le dépotoir. Elle est où la logique là-dedans, là? C'est des gens qui restent là, là. Ce n'est quand même pas des farces, là!

Ça fait que moi, je... t'sais, je comprends, au départ, il faut bien trouver un site d'enfouissement, je suis bien d'accord, on est tous en train de tous consommer puis, bon, on parle de réduction de déchets. Moi, je... t'sais, j'essaie de faire ma part, moi aussi, puis je pense qu'on doit s'en aller dans ce sens-là, on n'a vraiment pas le choix, parce que là, si on regarde ça, on va agrandir jusqu'où? T'sais, à un moment donné, on doit prôner, on doit promouvoir, justement, cette réduction de déchets là. Mais est-ce que c'est vraiment une solution que de vouloir agrandir? T'sais, je veux dire, je n'arrive pas à croire. Là, je regarde, ce soir, là, je vois qu'on est huit, là, à vous regarder, puis je ne sais pas si je me trompe, là, mais en direct, je vois huit... je crois voir huit personnes. Je n'arrive même pas à croire ça non plus, parce que je me dis : c'est tellement important pour tous les citoyens autour de nous, t'sais.

Bref, c'est tout ce que j'avais à dire, voilà. C'est mon expérience puis, comme je dis, bon, si ça, ça passe, tout ce qu'il me reste, bien c'est de déménager, de mettre la pancarte et de déménager. C'est malheureux, là, je... ce n'est pas ce que je veux, mais je n'aurai comme pas le choix, là. Donc, voilà, c'était mon témoignage.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, je vous remercie beaucoup, madame Plouffe. Ce genre de témoignage là est important pour nous, donc on vous remercie, là, de votre participation. Je vais me tourner vers mon collègue d'abord.

Est-ce que vous avez une question, monsieur Hébert?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Merci, madame Plouffe. Est-ce que vous avez tenté de vous mettre en lien directement avec CEC pour exprimer votre malaise, là?

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Avec qui? Avec...

**LE COMMISSAIRE :**

Avec le... l'initiateur, le promoteur.

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Avec... avec...

**LE COMMISSAIRE :**

Le propriétaire du lieu d'enfouissement technique.

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Non. Non, bien j'ai déjà appelé au dépotoir, ils m'ont dit -- écoutez, j'ai appelé au dépotoir il y a deux ans, et j'ai parlé, bon, avec une personne là-bas, bon, très gentil, tout ça, là. Puis là, lui, il m'expliquait le fonctionnement du dépotoir. Puis écoutez, il me le vantait tellement, là, que ça avait l'air vraiment le fun d'être... de travailler dans le dépotoir, même qu'on pouvait, ça a l'air, se mettre la face dedans et il n'y avait aucun problème. Donc, je veux dire, ils l'ont vanté bien comme il faut, c'est O.K., eux, peut-être que -- ils ont beaucoup plus de renseignements que moi sur le fonctionnement de ce dépotoir-là. Puis bon, je veux dire, il y a peut-être beaucoup de données qui me manquent, mais moi, ce que j'ai comme résultat, ce que j'ai comme odeur chimique la nuit, moi, je le ressens, là. Donc, je veux dire, je n'ai pas de doute là-dessus. Eux, qu'est-ce qu'ils ont comme données? Je... t'sais, je veux dire, est-ce qu'eux, pour eux, vraiment là, ils sont persuadés que c'est bon pour notre santé puis il n'y a pas de problème? Bien écoutez, je n'arrive pas à croire, là. Je n'arrive pas à croire que...

Parce que ce n'est pas juste des déchets de la maison, c'est aussi tout ce qui est construction qui se ramasse là, là. C'est toutes sortes de produits toxiques qu'on enfouit et puis qu'on veut essayer d'éliminer. Je veux dire, de quelle manière ils sont éliminés, ces produits chimiques là? T'sais, ce n'est pas juste un sac poubelle, des sacs poubelles, là. Moi, je vois plein de camions de déchets de construction qui se ramassent là, et sans savoir ce qui se ramasse là aussi autres que ça, là. Donc,

voilà. Oui, j'ai tenté de les -- je les ai contactés, je leur ai parlé, ils voulaient même me faire visiter le dépotoir puis tout ça, bon, O.K., puis je pourrais aller... je n'ai pas été sur le site directement, mais de là à me vendre que... t'sais, je veux dire, qu'il n'y a aucun problème puis que c'est presque amusant, un site de dépotoir, t'sais. Non, je n'irai pas jusque-là. Je comprends l'importance d'avoir ce site-là, je suis bien d'accord, mais de là à l'agrandir, ça vient vraiment -- déjà, avec les désagréments, ça vient vraiment me poser problème, vraiment beaucoup, puis je pense que... écoutez, je vais parler pour tous ceux peut-être qui ont le même problème que moi puis qui ne sont pas là ce soir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Plouffe, vous avez mentionné que vous demeurez dans un condo, est-ce que vos voisins du condo, est-ce que vous avez dialogué avec eux, est-ce que vous savez s'ils subissent les mêmes inconvénients que vous?

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Oui, moi, j'ai des... oui, j'ai discuté avec, bien, la personne à côté de moi, oui, ça, c'est sûr et certain. Oui, ils l'ont ressenti autour de moi. On est six condos, là. Donc, j'ai facilement trois personnes qui disent : « Oui, j'ai détecté cette odeur-là ». J'ai d'autres gens aux alentours aussi, là, près de moi, qui disent que, oui, eux aussi, mais, t'sais, ils en ont... t'sais, je veux dire, ils n'ont pas fait nécessairement de plaintes, là. Moi, j'avais contacté le ministère de l'Environnement, parce que je me suis dit que ça n'avait plus de bon sens, puis que... Je comprenais, comme je dis, je comprends toujours la fonction de ce dépotoir-là, comme en ce moment, bien, c'est notre mode de vie, on est pris avec, mais on... Bref, oui, mais j'ai fait le tour un peu de ma rue, oui, effectivement, certains les avaient détectées, ces odeurs-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais détecté avec la même intensité à laquelle vous, vous vivez avec?

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Bien, souvent, ceux que j'ai demandé aussi, c'est... non, peut-être pas autant que moi -- bien, ma voisine à côté, oui. Nous, ce qui arrive, c'est que les condos sont vraiment quand même assez élevés. Donc, moi, où est-ce que je le sens le plus, c'est dans les chambres au deuxième étage. Donc, chambres... il y a moi -- il y a la chambre de ma fille qui est là, il y a notre chambre aussi, donc c'est vraiment au deuxième étage, c'est vraiment très concentré. Puis c'est pour ça que, comme là, moi, ces temps-ci, vraiment, je vous le dis, à toutes les nuits la... c'est surtout la semaine. La fin de semaine, je ne le sens pas. Donc, je descends... bien, souvent, je dors sur le divan, là, pendant que je suis dans cette période-là, parce que je ne peux pas faire autrement, là, je ne sais pas, je viens de changer ma

fenêtre, on va savoir ce que ça va donner, mais c'est surtout concentré en hauteur, ce qui est logique aussi, là, t'sais, je veux dire, les matières sont suspendues, donc, dans les airs, donc ça se concentre plutôt là. Puis... mais j'ai eu des périodes vraiment où est-ce que c'était le... l'habitation au complet, vraiment, c'était... ça sentait tellement qu'à un moment donné, je me suis... j'ai pris mon auto, je suis partie devant le dépotoir pour aller voir : c'est-tu vraiment la même affaire? Puis, écoutez, c'était ça, là, c'était vraiment la même odeur, là, puis c'est ça.

Ça fait que ça dépend de l'intensité, mais je vais vous dire, t'sais, comme ces temps-ci, je dirais que l'odeur est plus au deuxième étage, vraiment, ça se tient au deuxième étage, puis moi, je ferme ma porte puis je m'en vais dormir... je ne veux pas que ma fille -- t'sais, en plus de ça, j'ai un enfant, t'sais, ce n'est vraiment pas évident, là, t'sais, on veut protéger nos enfants, naturellement, on veut -- mais moi, je ferme ma porte de chambre puis j'essaie de la protéger elle aussi, mais, t'sais, je veux dire, on... pour le moment, on vit avec, mais je n'ai aucune idée de la teneur toxique de ces -- c'est ça le problème, on n'a aucune idée de la teneur toxique de ces odeurs-là. On ne sait pas à quel point, avec les années, là, t'sais : qu'est-ce que ça fait sur la santé?

Comme tantôt, je pense que je vous ai entendue dire : « Ah! Avez-vous eu -- vous parliez à un monsieur -- avez-vous des cas de maladies avec ça? » Oui, mais c'est des choses qui se mesurent sur des années souvent. On ne peut pas savoir nécessairement tout de suite, on ne peut pas détecter nécessairement tout de suite, t'sais, des... de gros cas. T'sais, est-ce qu'on peut dire : « Ah! Ça donne le cancer », mais ce ne sera pas nécessairement demain matin et on n'a aucune preuve. Et même si on dirait : « On est assuré de ça », pensez-vous vraiment qu'on va réussir à gagner notre point sur ce côté-là? T'sais? Parce que vous le savez comme moi : des déchets, c'est toxique, voyons donc! T'sais, c'est tout, là. Puis je veux dire, avec l'ampleur de ce site-là, c'est impossible que ça ne fasse absolument rien. Il faut être honnête, quand même, là, c'est des déchets. Alors... puis c'est près de municipalités où est-ce qu'il y a des familles, des bébés, des... t'sais, je veux dire? On est près de municipalités et je ne sais pas à quoi on peut s'attendre de mieux, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, je vous remercie beaucoup, madame Plouffe.

Monsieur Hébert?

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Donc, c'est ça, alors... Oui?

**LE COMMISSAIRE :**

Petite dernière question, madame Plouffe. Vous avez bien dit que vous habitez au... près du boulevard J.-A.-Paré et du boulevard le Bourg-Neuf, hein, c'est bien ça?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, le Bourg-Neuf, oui.

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Exactement, oui, exactement, tout...

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

... pas très loin, je suis sur J.-A.-Paré, près de le Bourg-Neuf.

**LE COMMISSAIRE :**

Bon. Donc, quand je regarde sur une carte, on... je vois que vous êtes relativement loin du lieu d'enfouissement technique. Puis entre le lieu d'enfouissement technique et votre habitation, il y a le parc industriel de Repentigny qui est là, un grand parc industriel. Est-ce que vous avez contacté la Ville de Repentigny pour voir si la source pouvait être différente, là, la source de...?

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Bien moi, j'avais... bien oui, j'avais parlé avec le ministère de l'Environnement, justement, de ce parc industriel là, il n'y a rien qui... il n'y a rien, premièrement, c'est... comme je dis, la nuit, c'est très concentré, donc il n'y a pas beaucoup de... premièrement, c'est tout des petites industries, il n'y a pas grand-chose qui est ouvert la nuit dans ce parc industriel là, et avec... et ce qu'on avait peut-être -- t'sais, bon, le ministère de l'Environnement avait dit : « Ah! Peut-être qu'il y a une fromagerie pas loin, là, puis c'est peut-être ça. » Oui, c'est vrai que la fromagerie, elle a... elle dégage, bon, je pense, certaines odeurs que certains citoyens n'étaient pas contents à un moment donné, mais c'est... moi, je... ce n'est pas près de chez moi, là, t'sais, donc je ne crois -- la... l'odeur chimique ne... je ne pense vraiment pas que ça vient de la fromagerie, là, t'sais? Donc... puis, je veux dire, il n'y a pas grand activité la nuit, parce que j'ai été me promener, j'ai été voir, t'sais, je veux dire, j'ai été vérifier s'il y avait -- qui était

ouvert la nuit, t'sais, qui avait des activités, puis je n'ai pas vu grand monde, je n'ai pas vu grand monde qui était -- qui avait une... que l'industrie était ouverte la nuit, là. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais je veux dire, je ne crois pas que la teneur de ces odeurs-là soit due à une petite entreprise qui est dans le parc industriel.

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie beaucoup, madame Plouffe, pour votre intervention et votre témoignage. Et on n'a pas d'autres questions, mais on vous souhaite...

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça nous a fait plaisir, on est là pour ça. Alors, on vous remercie puis on vous souhaite une belle soirée.

**Mme BRIGITTE PLOUFFE :**

Merci, à vous, à vous aussi. Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

---

MOT DE LA FIN

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, section sud-ouest du secteur nord. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans le site web du BAPE. La webdiffusion des séances en différé est également disponible.

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 10 novembre, à midi, pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Annie St-Gelais, coordonnatrice de la commission, car à défaut de le faire, la commission pourra décider de ne pas accepter votre rectification si vous dépassez ce délai.

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des inexactitudes et non à se prononcer sur les opinions émises. Ainsi, par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est 250, on peut alors rectifier ce fait. Je veux... juste une petite boutade : ici, c'est quatre personnes le nombre maximum, ce soir!

Alors, dans le cas de rectifications, la commission peut accepter des compléments d'information, en autant qu'ils soient faits dans le respect de tous les participants et qu'ils ne sont pas susceptibles de provoquer un débat. La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 27 janvier 2020. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources et l'initiateur pour leur collaboration à ce processus public.

Alors, merci et bonne fin de soirée.

---

FIN DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

---

Je, soussignée, VÉRONIQUE SANGIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Véronique Sangin  
Véronique Sangin, s.o.